



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-030

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice : 23
- Présents : 13
- Votants : 17

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 23 juin 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

**POUVOIRS :** Mme MUNOZ Marie-Thérèse à Mme CANTIER Nadège – Mme GALLO Anne à M. CHEVALIER Mickaël – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

**EXCUSES :** M. MAY Abdelkrim – M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

**ABSENTS :** M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme ROMERO-PORTRAT Manuela.

## PLAN TRANQUILLITE PUBLIQUE ET CADRE DE VIE

Madame Nadège CANTIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, expose au Conseil Municipal, que l'année 2022 et le début d'année 2023 ont été marqués par de nombreux faits d'incivilités et de délinquance sur la commune. Sans fatalisme, et avec une détermination à agir, la municipalité a engagé un travail de réflexion collectif, associant les services de la collectivité, et plus particulièrement le pôle Citoyenneté, Sécurité et Tranquillité Publique, le CISPD, la Police Nationale et la Sous-Préfecture.

Ce travail a permis l'élaboration d'un plan d'actions « Tranquillité publique et cadre de vie », qui se décline en 4 axes prioritaires :

- La prévention au cœur de notre action ;
- La sécurité du quotidien et de proximité ;
- Une commune agréable à vivre ;
- Les citoyens au cœur du dispositif.

Chaque axe fixe des objectifs et une série d'actions, avec l'ambition collective de retrouver un cadre de vie apaisé et d'améliorer l'attractivité de la commune. Ce plan sera ajusté et évalué chaque année en fonction du contexte.

Le Conseil Municipal ;

Considérant la volonté municipale de maintenir un cadre de vie et de tranquillité publique afin de préserver la qualité du quotidien de sa population ;

Considérant le plan « Tranquillité Publique et Cadre de Vie » ci-annexé ;

Entendu le rapport de Madame Nadège CANTIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **VALIDE** le Plan « Tranquillité Publique et Cadre de Vie » de la Ville de Torcy et sa mise en application.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture

le ..... 06 JUIL. 2023 .....

et publié, affiché ou

notifié le ..... 06 JUIL. 2023 .....

Le Maire,



Pour extrait conforme  
Le Maire,

**M. Philippe PIGEAU**



## Plan Tranquillité Publique et Cadre de Vie

### Ville de Torcy - 2023

#### Préambule

La tranquillité publique et le cadre de vie sont au cœur du projet porté par l'équipe municipale. Les Torcéens et Torcéennes souhaitent pouvoir vivre au sein de leur commune dans des conditions sereines et apaisées.

L'année 2022, et le début de l'année 2023 ont été marquées par de nombreux faits de délinquances sur le territoire communal, et plus particulièrement au sein du quartier prioritaire de la Résidence du Lac :

- Dégradations de bâtiments publics et tentatives d'intrusion ( intrusion au C2 le 23 juin 2022)
- Dégradations du mobilier urbain et d'une partie importante du dispositif de vidéoprotection (7 caméras détruites sur 15 installées, entre le 31 août et le 3 septembre 2022)
- Fusillade d'une devanture de commerce heureusement sans blessé (16 octobre 2022)
- Squats et intrusions dans des logements vacants liés au trafic de stupéfiants
- Incendie volontaire d'un squatte (13 décembre 2022), provoquant la destruction de 7 habitations, heureusement sans blessé.
- Tags injurieux sur les bâtiments publics à l'encontre des forces de police, des élus et agents de la commune (9 janvier, 10 février et 6 mars 2023)

Pour répondre à ces faits de délinquances, impliquant souvent des mineurs, la collectivité a agi tout au long de l'année aussi bien sur le volet de la prévention que de la répression, en lien direct avec les forces de police et en s'appuyant sur le CISPD.

Afin d'améliorer l'efficacité des actions entreprises, et dans une démarche globale où la tranquillité publique et le cadre de vie, sont deux maillons d'une même chaîne, un plan d'actions a été élaboré. Il permettra d'agir de façon cohérente, concertée, en apportant divers degrés de réponse. Ce plan se décline en 4 axes stratégiques, comportant chacun des objectifs opérationnels et leurs actions qui vont être ou sont déployées.

Ce « plan tranquillité publique et cadre de vie », sera présenté au bureau municipal le 11 avril 2023. Il intègrera pour chacune des actions des indicateurs d'évaluation qui permettront de déterminer au fur à mesure les ajustements nécessaires, les résultats obtenus et les pistes d'amélioration à prévoir. Des points d'étapes réguliers seront réalisés, auxquels seront associées les différentes parties prenantes.

Qu'ils s'agissent de prévention, de sécurité, de propreté, de circulation ou de bon voisinage, ce plan ouvre un large champ d'actions et de réflexions. Sa pleine réussite repose sur l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire : élus, collectivité, institution, service de l'Etat... et plus encore des habitants de la commune.

**Ce plan porte l'ambition collective de retrouver un cadre de vie apaisée et de permettre à la commune de Torcy d'améliorer son image et son attractivité.**